

## MANDAT

Je soussigné : *Madame Doubet Patricia, Maire, de la*

Commune de Meilhan (40), Collectivité Territoriale personne morale de droit public située dans le département des Landes, dont l'adresse est à Meilhan (40400), 164 rue Félix Robert, identifié au SIREN sous le numéro **214001802** et son code APE/NAF : 8411Z – Administration publique générale. (Code INSEE de la commune 40180)

Propriétaires des parcelles cadastrées ci-dessous :

Commune	Parcelle		Lieu-dit	Contenance		
	Section	Numéro		HA	A	CA
<b>Meilhan (40400)</b>	A	26	Lande de Rebillon	02	05	10
	A	227		11	93	32
	A	230		02	14	57
	A	233		10	23	85
TOTAL SUPERFICIE*						
<b>26 ha 36 a 84 ca</b>						

Donne mandat à :

Nom(s) et prénom(s) : BESSIERE Jean Sébastien

Agissant en tant que : Gérant de la société Arkolia Invest 48

Adresse : Zone d'activités – 16 rue des Vergers 34130 MUDAISON

Pour déposer en mes lieux et place une demande d'autorisation de défrichement sur ces terrains auprès des services administratifs concernés, et recevoir la décision.

Fait à *Meilhan*

Le *23 octobre 2022*

Signature :

Mme le Maire

*De Doubet Patricia*





\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

**Etaients présents :** LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Eric, LAULOM Vincent, MEURIS Olivier, LAPETRE-TAUZIET Nadège, ILHARDOY Sandra, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde.

**Excusés :** LOUBERE David, DESPOUYS Véronique, LINXE Justine, SOUX Benoit  
**Procurations :** Mme DESPOUYS a donné procuration à M. LACOSTE

**Absente :** DUCROT Stéphanie

**Secrétaire de séance :** Mme HUREL Catherine

**Nombre de :**

- Conseillers : 15
- Présents : 10
- Votants : 11

➤ Date convocation :

04/10/2022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations en date du 8 novembre 2016 et du 10 février 2020 portant sur la location d'environ 26 hectares de terrain en vue de l'installation d'une centrale solaire et la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société ARKOLIA Energies.

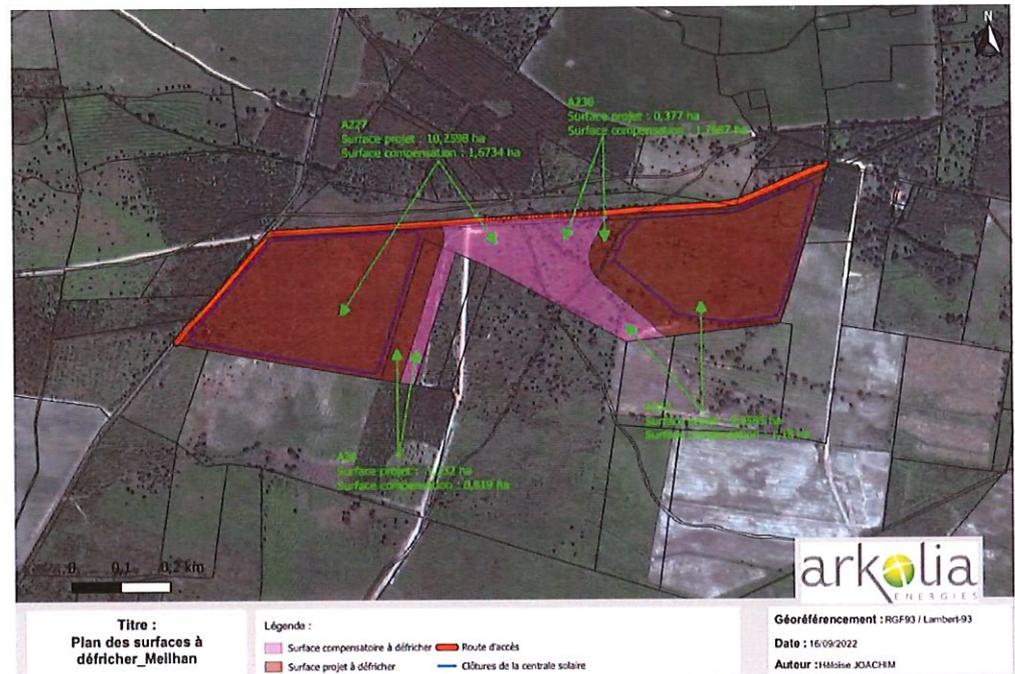
Considérant que conformément à l'article L.311-1 et suivants du code forestier, il est nécessaire de solliciter auprès des services de la Préfecture, l'autorisation de défricher et de fournir tous les documents à l'instruction de cette demande.

Les parcelles concernées sont les suivantes : A26, A227, A230 et A233 dans leur totalité, soit sur une surface de 26,3684 hectares.

**PROJET  
PHOTOVOLTAIQUE  
ARKOLIA**

**DECISION PORTANT  
SUR UNE  
AUTORISATION DE  
DEFRICHEMENT EN  
VUE DE CREER UNE  
CENTRALE SOLAIRE**

**2022-036**



Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'Accepter de donner pouvoir à la société Arkolia Invest 48 pour constituer et déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles susmentionnées ;
- D'Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de défrichement notamment un mandat pour l'instruction du dossier

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché/Publié le 13/10/2022

ID : 040-214001802-20221011-20221011DEL36-DE



- ACCEPTE donner pouvoir à la société Arkolia Invest 48 pour constituer et déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles susmentionnées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de défrichement notamment un mandat pour l'instruction du dossier.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Patricia LOUBERE

Par délégation du Maire

M. Claude LAPOSTOLLE 1er adjoint

